

SYNTHESE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L.3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 a modifié l'article L. 2313-1 du CGCT à compter du 1^{er} janvier 2026.

C'est désormais l'article L. 1612-35 du CGCT qui stipule qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme l'état légal du Budget Primitif de la ville et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune (www.valentigney.fr).

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 15 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 24 février 2026. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment :
 - La poursuite de notre programme pluriannuel d'investissement :
 - Le démarrage des travaux de la première phase du programme de rénovation énergétique qui concerne le site de Pézole avec la réhabilitation de l'école primaire, de l'école maternelle, du gymnase et du centre de loisirs (2 035 K€) ;
 - La poursuite du programme de restructuration du Centre-Ville avec le solde des travaux d'aménagement du parking rue Villedieu, la poursuite des études d'aménagement du cœur de ville, le rachat au promoteur du local situé 1 rue Carnot aménagé en boucherie et l'aménagement des abords de cette nouvelle cellule commerciale (747 K€) ;
 - L'achèvement de diverses opérations engagées en 2025 :
 - Le solde des travaux d'aménagement de voiries 2025 (77 K€) ;
 - L'installation de dispositifs de contrôle d'accès des bâtiments communaux (42 K€) ;
 - L'enfouissement des réseaux de la rue de Valmont (103 K€) ;

Mais également l'exécution de nouvelles opérations :

- La réalisation d'études pour la création d'une salle de boxe sur le quartier des Buis (50K€) ;
- La réfection de l'étanchéité et d'une partie des menuiseries du centre commercial Godard (182 K€) ;
- L'extension de la vidéoprotection (64 K€).

BUDGET PRINCIPAL

Un budget de transition qui diminue globalement de **7,87%** par rapport à 2025.

Sections	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	15 499 115,12 €	13 839 252,32 €	-1 659 862,80 €	-10,71%
Investissement	7 237 756,88 €	7 108 376,77 €	-129 380,11 €	-1,79%
TOTAL	22 736 872,00 €	20 947 629,09 €	-1 789 242,91 €	-7,87%

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 66,07% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **13 839 252,32 €** contre 15 499 115,12 € (- 10,71%).
- La section d'investissement qui représente 33,93% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **7 108 376,77 €** contre 7 237 756,88 € (- 1,79%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

1) La section de fonctionnement

A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	3 811 169	3 600 917	-210 252	-5,52%
012	Charges de personnel	7 356 283	7 083 227	-273 056	-3,71%
014	Atténuation de produits	115 000	105 000	-10 000	-8,70%
65	Autres frais de gestion	1 888 580	1 956 704	68 124	3,61%
66	Frais financiers	165 000	166 000	1 000	0,61%
67	Charges exceptionnelles	15 000	15 000	0	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 568	412 404	37 836	10,10%
023	Virement à la section d'investissement	1 773 515	500 000	-1 273 515	-71,81%
	TOTAL	15 499 115	13 839 252	-1 659 863	-10,71%

A1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre qui comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...diminue de 5,52%. L'évolution de ce chapitre prend principalement en compte :

- Une prévision au titre de l'inflation 2026 sur l'ensemble de nos dépenses ;
- La poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage des locaux (+ 110 K€) ;
- Le retour à la normale des crédits affectés à l'entretien de la voirie (- 425 K€) ;
- L'augmentation des frais d'assurances (+ 23K€) et des taxes foncières acquittées par la ville (+ 9 K€).

A2. Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'évolution de – 3,71 % prend en compte :

- Les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- L'augmentation des cotisations vieillesse (3%) ;
- La fin du dispositif de recours au contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ;
- Les recrutements effectués en 2025 sur des postes vacants, avec des profils plus jeunes et moins rémunérés ;
- La reprise de contractuels en contrats directs ;
- L'augmentation potentielle du nombre d'adhérents au nouveau contrat groupe MNT ;
- Le transfert au chapitre 65 du dispositif « Chèques Vacances » porté désormais par le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Valentigney.
-

A3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre correspond à la contribution de notre ville au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

A4. Autres frais de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée, aux redevances sur logiciels hébergés, aux pertes sur créances irrécouvrables, aux contributions obligatoires ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 3,61% essentiellement due :

- A l'augmentation de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney correspondant à la prise en charge par cette association de la gestion des chèques vacances attribués aux agents de la collectivité (+ 60 K€) ;
- A l'augmentation des crédits alloués à la réfection des façades (+ 20 K€) ;
- A l'inscription des prestations réalisées par le SYDED dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue de Valmont (+ 10 K€) ;
- A la réduction de la subvention attribuée au CCAS (- 20 K€) qui bénéficiera en 2026 d'un remboursement de cotisations URSSAF à hauteur de 20 K€.

A5. Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

A6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne une provision de 15 000 € pour titres annulés sur exercices antérieures.

A7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux transferts de charges, provisions budgétaires ou amortissements de biens.

A8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Ce chapitre diminue de 71,81%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	139 150	82 500	-56 650	-40,71%
70	Produits de gestion courante (70)	404 018	430 300	26 282	6,51%
73	Impôts et taxes (73)	3 808 337	3 803 337	-5 000	-0,13%
731	Fiscalité locale (731)	5 322 882	5 294 712	-28 170	-0,53%
74	Dotations et participations (74)	2 987 491	2 939 276	-48 215	-1,61%
75	Autres charges d'exploitation (75)	286 185	190 525	-95 660	-33,43%
76	Produits financiers (76)	70	70	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	20 000	15 000	-5 000	-25,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 562	63 588	6 026	10,47%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	2 473 420	1 019 944	-1 453 476	-58,76%
	TOTAL	15 499 115	13 839 252	-1 659 863	-10,71%

B1. Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond à une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, etc... La progression constatée résulte d'un réajustement des recettes de redevances pour restauration scolaire au niveau de l'encaissé 2025 (+ 32 K€) due à l'évolution du nombre de bénéficiaires de ce service.

B3. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre comprend les dotations versées à la ville par Pays de Montbéliard Agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) versé par l'Etat. Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant la réforme de cette taxe.

Ce chapitre intègre désormais notre attribution au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). En effet, courant 2024, pour la première fois, Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres sont devenus bénéficiaires au FPIC et chaque commune gère désormais directement les dépenses et les recettes de ce dispositif. Aussi, pour 2026, le budget primitif 2026 de notre ville fait état d'une dépense de 105 K€ (chapitre 014) et d'une recette de 140 K€ soit un bénéfice estimé à 35 K€.

B4. Fiscalité locale (chapitre 731)

Face à la baisse des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert a eu pour conséquence un rebasage du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspondant à la somme des taux 2020 de la commune et du Département, faisant passer depuis 2021, le taux communal de 19,91 % à 37,99 %.

Pour rappel, depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Pour Valentigney, la municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale, la fiscalité communale reste inchangée. Les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation appliqués en 2026 sont donc les suivants :

DESIGNATION	Taux communaux	
	2025	2026
Taxe d'habitation	14,00%	14,00%
Taxe foncière sur propriétés bâties	37,99%	37,99%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	15,97%	15,97%

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2026. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixé par la loi, à savoir pour 2026 une progression de **0,9%**.

Parmi les autres impositions figurent également :

- La Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) dont le montant est estimé pour 2026 à 29 K€.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation dont le montant est estimé à 190 000 €.
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : **Obligatoire depuis 2021, cette taxe qui n'était pas appliquée sur le territoire communal**, a pour assiette la quantité d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 Kilovoltampères. Le montant de la taxe est déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant de base en €/MWh fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

Depuis 2023, cette taxe est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) encaissée par l'Etat. Les communes perçoivent désormais une compensation versée par l'Etat. Pour Valentigney, le produit de cette taxe est estimé à 125 K€.

La baisse de 0,53% du chapitre 731 résulte essentiellement d'une diminution du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires décidé par l'Etat. En effet, la loi de finances pour 2025 a restreint le champ d'application de cette taxe, en excluant certains logements tels que les logements d'urgence, les locaux meublés occupés à titre privatif par des sociétés, etc...

B5. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, Pays de Montbéliard Agglomération, le département et la région.

Ce chapitre qui diminue de 48 215 € (- 1,61%), intègre :

- La Dotation Forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat (- 67 K€) ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (+ 40 K€) ;
- Les compensations sur fiscalité versées par l'Etat (- 206 K€) ;
- Le Fonds de compensation sur la TVA sur les dépenses de fonctionnement 2025 (+ 63 K€) ;
- Le transfert du chapitre 75 au chapitre 74 des participations reçues par les sociétés CITEO et ALCOME dans le cadre de la lutte pour la préservation de l'environnement (+ 47 K€).

B6. Autres charges de gestion (chapitre 75)

Ce chapitre centralise les revenus des immeubles et les produits divers de gestion courante, poste sur lequel sont encaissés les loyers, les remboursements de charges, les locations de salles, les remboursements d'assurances et diverses facturations.

Ce chapitre diminue de 33,43% en raison d'une diminution des remboursements d'assurance et du transfert des participations versées par les sociétés CITEO et ALCOME au chapitre 74.

B7. Produits exceptionnels

Ce chapitre comporte une provision de 15 000 € pour mandats annulés.

B8. Opérations d'ordre de transfert entre section

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux reprises sur provisions budgétaires et aux amortissements de subventions.

B9. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2025 après couverture du déficit d'investissement.

2) La section d'investissement

Équilibrée à hauteur de **7 108 376,77 €**, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
Fonction 0 : Administration générale	259 272,32	1 677,00
Dispositifs de contrôle d'accès aux bâtiments communaux	41 649,84	
Aménagement Hôtel de Ville	15 043,38	
Cœur de ville : Aménagement locaux 12 Grande-Rue	1 600,00	
Participation SYGAM Chaudière poste Carnot		1 677,00
Matériel de bureau, informatique, logiciels, reprographie, mobilier	94 601,61	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	11 634,00	
Columbarium et cimetière	19 626,60	
Mairie rideau métallique entrée du personnel	4 500,00	
Diagnostic et installation alarme bâtiment 78 rue Villedieu	15 962,89	
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	16 230,00	
Panneaux communication cœur de Ville	30 132,00	
Panneau affichage rue des Gravieres	4 092,00	
Renouvellement parc téléphonique	4 200,00	
Fonction 1 : Sécurité	71 119,00	17 000,00
Vidéo protection	64 184,00	
Matériel incendie	5 420,00	
Matériels divers police municipale	1 515,00	
Amendes de police		17 000,00
Fonction 2 : Enseignement	1 148 099,53	744 769,00
Matériel informatique, logiciels, reprographie, mobilier, téléphonie	29 205,06	
Accessibilité maternelle des Bruyères	869,31	
Panneaux affichage bâtiments scolaires	2 034,48	
Installation Jeux maternelle Oehmichen	6 509,10	
Transition énergétique maternelle de Pézole	202 195,00	155 508,00
Transition énergétique primaire Pézole	866 940,00	589 261,00
Primaire Chardonnerets alarme anti-intrusion / PPMS	16 447,43	
Primaire Chardonnerets installation d'une régulation de chauffage	23 753,15	
Centre Médico-Scolaire Unique	146,00	

	Dépenses	Recettes
Fonction 3 : Culture, jeunesse, sport et loisirs	1 143 181,88	901 099,20
Création d'un pôle d'enseignement musical		203 032,20
Matériel d'incendie et de secours bâtiments culturels et sportifs	163,00	
Défibrillateur centre équestre	1 500,00	
Etudes création salle de boxe quartier des Buis	50 000,00	
Extension parking tennis	1 224,84	
Transition énergétique gymnase de Pézole	763 802,00	522 610,00
Transition énergétique CLSH de Pézole	202 195,00	157 757,00
Transformation terrains de tennis	9 644,40	
Portail terrain honneur Stade de Sous-Roches	5 780,40	
Automatisation portail Complexe Sportif des Tâles	17 733,08	17 700,00
Eclairage LED salle principale Complexe Sportif des Tâles	27 800,00	
Installation jeux Place De Gaulle	27 133,20	
Installation jeux aire rue Doriot	10 792,56	
Menuiseries gymn Donzelot, bungalow S/Roches et tribunes Longines	15 660,00	
Œuvres d'art	2 873,06	
Matériels service sport et aire de jeux	2 266,00	
Matériel service culture et manifestations	4 414,34	
Matériels, mobilier et logiciel service jeunesse	200,00	
Fonction 4 : Interventions sociales et santé	7 694,00	0,00
Banderole Ville amie des enfants	200,00	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt et Relais assistantes maternelles	2 994,00	
Installation oculus portes multi-accueil	4 500,00	
Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat	828 212,35	5 500,00
Provisions chaudières appartements divers	12 000,00	
Acquisitions foncières et documents d'arpentage	19 324,00	
Renforcement et drainage Esplanade Vurpillot	2 525,89	
Enfouissement réseau éclairage public rue de Valmont	42 360,00	5 500,00
Toiture garage logement rue des Ecoles	1 223,72	
Ateliers Espaces Verts installation régulation de chauffage	6 298,54	
Aménagement cœur de ville	714 337,00	
Logiciel service espaces verts	400,00	
Matériel et véhicule espaces verts	29 743,20	

	Dépenses	Recettes
Fonction 6 : Action économique	199 981,86	0,00
Reprise étanchéité et menuiseries centre commercial Godard	182 000,00	
Matériel incendie centre commercial Godard	917,00	
Défibrillateur centre commercial Godard	1 500,00	
Façades cellules commerciales 8 rue Carnot	15 564,86	
Fonction 7 : Environnement	8 216,49	0,00
Forêt	8 216,49	
Fonction 8 : Transport	304 013,61	0,00
Aménagement de voiries 2025	77 248,73	
Enfouissement réseau électricité et télécom rue de Valmont	61 150,00	
Provisions abaissement de bordures	30 000,00	
Provisions pour frais insertion	2 500,00	
Végétalisation diverses rues	32 400,00	
Participation Voiries Réseaux (PVR)	63 840,00	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	33 174,88	
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	3 700,00	
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 969 791,04	1 670 045,20

B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	3 138 585,73	5 438 331,57
Emprunts	574 000,00	1 724 251,00
Cautionnements appartements	3 000,00	3 000,00
Taxe Aménagement	1 500,00	56 034,00
FCTVA		325 000,00
Cessions		322 379,00
Résultat n - 1	2 214 852,73	1 813 618,57
Opérations Patrimoniales	281 645,00	281 645,00
Amortissements	17 000,00	393 382,00
Provisions	10 588,00	19 022,00
Transfert de charges	36 000,00	
Virement de la section de fonctionnement		500 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 108 376,77	7 108 376,77

3) Les données synthétiques du budget principal

A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser 2025	Résultats 2025 reportés	Total budget 2026
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	12 926 848,32 €			12 926 848,32 €
Opérations d'ordre	912 404,00 €			912 404,00 €
Total	13 839 252,32 €			13 839 252,32 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	12 755 720,00 €		1 019 944,32 €	13 775 664,32 €
Opérations d'ordre	63 588,00 €			63 588,00 €
Total	12 819 308,00 €	0,00 €	1 019 944,32 €	13 839 252,32 €
Section d'investissement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	4 071 616,00 €	476 675,04 €	2 214 852,73 €	6 763 143,77 €
Opérations d'ordre	345 233,00 €			345 233,00 €
Total	4 416 849,00 €	476 675,04 €	2 214 852,73 €	7 108 376,77 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	3 222 800,00 €	877 909,20 €	1 813 618,57 €	5 914 327,77 €
Opérations d'ordre	1 194 049,00 €			1 194 049,00 €
Total	4 416 849,00 €	877 909,20 €	1 813 618,57 €	7 108 376,77 €
TOTAL GENERAL				
DEPENSES	18 256 101,32 €	476 675,04 €	2 214 852,73 €	20 947 629,09 €
RECETTES	17 236 157,00 €	877 909,20 €	2 833 562,89 €	20 947 629,09 €

B) Principaux ratios

RATIOS ⁽¹⁾		Valeurs ⁽²⁾
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 210,04
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 194,02
3	Dépenses d'équipement brut/population	324,36
4	Encours de dette/population	727,18
5	DGF/Population	160,53
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,79%
7	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	105,84%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	27,17%
9	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	60,90%
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	6,16%

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article R1612-56 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2026 (budget principal).

C) La dette

Au 31 décembre 2025, la dette s'élève à 7 768 450,41 €. Elle est répartie en 19 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrats	Taux actuariel
Emprunt à taux fixe	6 007 412,18 €	77,33%	14	1,58%
Emprunt à taux variable	1 761 038,23 €	22,67%	5	2,50%
TOTAL	7 768 450,41 €	100,00%	19	1,79%